

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0521 du 18/01/2021

Arrêté du 14 janvier 2021

ARRETE PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'un inspecteur principal des Finances publiques.

Date d'application : 15/01/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES



A R R Ê T É

portant mutation d'un inspecteur principal des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2019 portant organisation de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE

Article premier

L'inspecteur principal des Finances publiques dont le nom suit est affecté dans les conditions suivantes à compter du 15 janvier 2021 :

N° DGFIP	PRÉNOM	NOM	ANCIENNE AFFECTATION	CSRH	NOUVELLE AFFECTATION	CSRH	QUALIFICATION INFORMATIQUE	Frais de changement de résidence (sous réserve de la vérification des droits)
188772	LAURENT	CHARPENTIER	SERVICES CENTRAUX – MRA	SARH	DÉLÉGATION A LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE - POLE CULTURE NUMÉRIQUE	SARH	CHEF DE PROJET	Article 19 du décret 90-437 du 28 mai 1990 modifié

Article 2

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de la justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 14 JANVIER 2021

POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756